



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 18866

Texte de la question

M. Jean-Claude Fruteau attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la rénovation ou la reconstruction des locaux du commissariat de police de la commune de Saint-André à La Réunion. En effet, depuis de nombreuses années la question de la rénovation ou de la reconstruction des locaux du commissariat de la commune de Saint-André se posent. Si différents projets ont été évoqués, tel celui de la rénovation de l'ancienne gendarmerie, aucune décision concrète n'a été prise pour remédier à la situation. Actuellement, les locaux de ce commissariat sont divisés en deux, un de ces locaux étant mis à disposition par la commune. Leur vétusté et leur manque de fonctionnalité rend très difficile le travail quotidien des fonctionnaires de police ainsi que l'accueil des victimes et des personnes mises en cause. Aussi, il souhaite savoir s'il est prévu d'apporter une solution à cette situation et dans quels délais.

Texte de la réponse

Le ministre de l'intérieur attache la plus grande importance aux conditions de travail matérielles des forces de l'ordre. Trop souvent encore, policiers et gendarmes doivent exercer leurs missions dans des locaux vétustes ou inadaptés, qui ne sont pas à la hauteur de ce que l'on peut attendre d'un service public moderne, ni pour les victimes, ni pour les agents. Dans le respect de l'impérative maîtrise de la dépense publique, le ministre de l'intérieur est donc attentif à ces enjeux et aux progrès qui doivent se poursuivre. Tel est notamment le cas à Saint-André, à La Réunion. A la suite d'une redéfinition des zones de compétence de la police et la gendarmerie nationales, la création, en 2008, d'une circonscription de sécurité publique a en effet rendu nécessaire la construction d'un nouveau commissariat, conforme aux exigences actuelles (accessibilité, développement durable, sécurité...) et pouvant accueillir une centaine de fonctionnaires. C'est dans cette perspective qu'ont été acquis, pour un montant de 1,15 million d'euros, les anciens locaux de la gendarmerie nationale. Aucun architecte ne s'étant positionné pour une opération d'extension-réhabilitation de ce bâtiment, une étude de programmation est actuellement menée pour une opération de démolition-reconstruction. L'étude de faisabilité, achevée fin décembre 2012, est en cours de validation. Les travaux pourraient démarrer à l'horizon 2016, avec une possible livraison en 2017. Il importe de souligner que le ministère de l'intérieur a inscrit ce projet, d'un coût estimé à 5 millions d'euros, dans la liste de ses opérations prioritaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Fruteau](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18866

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1751

Réponse publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5905